

15 mar 2012 -17:23

Appartient à [Conseil des ministres du 15 mars 2012](#)

Traité instituant le Mécanisme européen de stabilité

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment au traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES) (*).

Le Mécanisme européen de stabilité a pour but de soutenir ses membres qui connaissent de graves problèmes de financement, si cela est indispensable pour préserver la stabilité financière de la zone euro. Ce soutien est octroyé à de strictes conditions. La participation de la Belgique dans le capital total du MES est de 3,4471 %, ce qui représente une contribution maximale de 24.339.700.000 euros.

Voir aussi le communiqué de presse du [Conseil des ministres du 10 février 2012](#)

(*) signé à Bruxelles le 2 février 2012.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget et de la Simplification administrative
Queteletplein 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 211 38 11
<http://www.chastel.belgium.be>

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>